

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	17	17

DATE DE LA CONVOCATION
24/11/2023

DELIBERATION N°
02/30.11.2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le trente novembre à 16h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE DES MARIAGES à GINASSERVIS** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. ROUSSELET M VERCOUTRE	M. SOUQUE M. VESPERINI

OBJET DE LA DELIBERATION :

**CORRECTION DE L'ACTIF LIEE A DES ERREURS
D'AMORTISSEMENT SUR EXERCICE ANTERIEUR**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT que le compte 28031 est excédentaire et que cela nécessite une correction de l'actif liée à une erreur sur exercice antérieur,

CONSIDERANT que des amortissements ont été passés à tort pour un volume de 39 564,47 € et qu'il convient de les reprendre,

CONSIDERANT le mail de Monsieur Jean-François COMBLE, conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de la Provence Verte en date du 13 septembre 2023 confirmant la nécessité de rectifier ces écritures,

CONSIDERANT la liste suivante des fiches inventaire concernées par cette erreur d'amortissement :

N° inventaire	Amortissements 2022
RESS1806	5 484,00 €
RESS1807	1 213,00 €
RESS1808	2 351,00 €
PLATEF0020	648,00 €
ANN-18-07	345,00 €
POULES1901	173,00 €
RESS1904	173,00 €
VEH201902	173,00 €
COL2019-01	216,00 €
RESS1912	172,80 €
EOM201401	27 901,67 €
BACS201719-SBMA	714,00 €
TOTAL	39 564,47 €

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

AUTORISE Le président à corriger les amortissements qui n'auraient pas dû être passés,

AUTORISE le comptable public a réaliser une opération non budgétaire sur les comptes suivants :

- 28031 : Débit de 39 564,47 €
- 1068 : Crédit de 39 564,47 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Éric AUDIBERT

